

Compte rendu du conseil syndical du 19 septembre 2007

Présents : D. Gastebois, F.Hermel, S.Hoflack, A.Lompech, Y.Morvan, O.Warnery,
et I.Harlé (Syndic)

Absents : E.Dacquay et H.Dos Santos

La date de prochaine assemblée générale est fixée au : **lundi 22 octobre à 20h30**

Nous nous excusons de cette date en semaine mais nous n'avions plus le choix, la salle Piednoel étant très occupée. Vu le délai minimum légal de 3 semaines entre la date d'émission de la convocation et celle de l'assemblée générale, il ne nous est malheureusement pas possible de faire la distribution à la main sans risquer encore un vice de forme. Toutes les convocations seront donc envoyées par la poste (maileva) avec accusé de réception, le lundi 24 septembre.

L'objectif de cette réunion était la finalisation de la convocation pour la prochaine AG d'après les directives fournies par l'ARC (Union nationale des Responsables de co-propriété). En effet il s'est avéré à notre grande surprise et notre plus grande consternation, que le conseil syndical et l'AG fonctionnaient depuis des années sur des irrégularités techniques et réglementaires, qui auraient pu donner lieu à beaucoup de contestations de la part de co-propriétaires compétents et pointilleux.

Heureusement, les irrégularités qui n'ont pas été portées devant la justice dans les 2 mois de la distribution du PV d'AG ne sont plus contestables. Il reste donc à nous mettre en conformité pour l'avenir.

Avec l'aide de l'ARC le conseil syndical entreprend une mise en conformité qui sera sans doute longue, et pourra peut être surprendre.

Une de nos premières découvertes est que le texte des propositions soumises au vote est modifiable par l'assemblée générale. En conséquence le texte des propositions a été rédigé dans un style direct, **qui pourra être amendé en assemblée.**

Chaque co-propriétaire est libre de fournir une proposition de vote **rédigée**, qui doit être ajoutée **sans modification** aux autres propositions de votes exprimées dans la convocation. Que faire lorsque cette proposition n'est qu'une injonction, non rédigée, comme celle émanant de M.Vouillon?

**Prochaine réunion
mardi 16 octobre, 20h30**